



La liberté d'expression que les militaires prétendent vouloir implanter en Afghanistan existe-t-elle ici même ?

Répression et intimidation contre le droit de manifester

Par [Alexandre Vidal](#)

Mondialisation.ca, 28 août 2008

[Antirecrutement.info](#) 28 août 2008

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#),
[Militarisation](#)

Analyses: [AFGHANISTAN](#)

Les recruteurs des Forces canadiennes étaient présents en grand nombre dans le cadre des Célébrations de la fierté gaie. Niant faire la promotion du rôle de guerrier, ils ont plutôt affirmé que leur rôle est de «défendre la liberté et les valeurs du Canada». Des opposants à cette propagande militaire du groupe Opération Objection et des sympathisants s'étaient donnés rendez-vous pour dénoncer l'intensive campagne de recrutement de l'armée.

Les militaires ne semblent pas accepter que l'on exprime notre opposition à leur propagande guerrière. Les policiers non plus d'ailleurs. Nous avons eu la preuve que le SPVM n'hésite pas à violer les libertés citoyennes les plus fondamentales pour faire taire les opposants à la guerre : abus de pouvoir, brutalité et menaces semblent être leurs outils de prédilection pour y arriver.

Le plus ironique, c'est qu'au début de la manifestation, les recruteurs nous ont affirmé vouloir défendre la liberté d'expression et qu'ils n'avaient pas d'opposition à notre présence. Nous nous sommes alors installés avec notre bannière au milieu de la rue Ste-Catherine (qui était fermée à la circulation automobile), en face de leur kiosque, pour distribuer des tracts. Alors que les documents de l'armée visaient à inciter la jeunesse à s'enrôler dans l'armée, les nôtres expliquaient pourquoi ne pas s'enrôler. Toutefois, réalisant probablement que les passants étaient davantage intéressés par notre information que leur propagande, les recruteurs ont rapidement fait appel à la police dans l'espoir de nous chasser des lieux.

Un peu plus tard, les policiers nous ont abusivement déplacé, en refusant de nous dire en quoi nous avons l'obligation légale de cesser nos activités. Pendant qu'ils utilisaient la force physique sans aucune justification, la seule réponse à notre question par rapport à pourquoi nous devrions quitter les lieux à laquelle nous avons eu droit a été : « tu peux te retrouver en dedans pour ça ! ». Arrogance, agressivité et tentative d'intimidation ont par la suite dominé le discours des policiers, et ils ont même pris soin de nous proférer de nouvelles menaces avant de nous laisser partir au terme d'un long monologue.

Refusant de nous laisser intimider, nous sommes alors retournés manifester près du kiosque militaire, en prenant bien soin de ne pas en bloquer l'accès ni d'obstruer la rue pour ne pas justifier une nouvelle intervention policière. Un grand nombre de passants sont venus

témoigner de leur appui à notre cause, dont certains ont même joint la manifestation. Le maire Tremblay a fait partie des passants qui ont vu notre manifestation : il a maladroitement feint de ne pas nous avoir aperçu pour ensuite aller annoncer son appui aux recruteurs. Lorsque nous sommes allés lui demander comment il peut prétendre «être fier que Montréal soit une ville de paix» (citation tirée du long métrage «Le nerf de la paix» d'Alexandre Kozminski) tout en appuyant ceux qui font la guerre, il s'est contenté de répéter être «pour la paix et la justice sociale» et de se féliciter lui-même de la façon dont il agit avec les policiers pour que cette réalité se concrétise à Montréal. C'est là de la pure hypocrisie politique qui n'est guère mieux que celle du maire de Québec, lui qui se prétend également être en faveur de la paix alors qu'il bénit l'omniprésence de l'armée dans la ville pendant les fêtes du 400e, en plus d'oser traiter publiquement les anti-militaristes de «minables».

Plus tard, les mêmes policiers sont revenus et nous ont immédiatement donné une contravention salée pour «avoir entravé la circulation des piétons et refusé sans motif valable de circuler à la demande d'un agent de la paix». Cette accusation ridicule ne peut relever que de l'abus de pouvoir et du mensonge, puisque nous n'entravions d'aucune façon la circulation et qu'il ne nous a pas été demandé préalablement de circuler. Dans les faits, c'est plutôt l'intervention policière en soi qui a entravé la circulation, puisque quelques dizaines de passants ont effectivement bloqué la rue lorsqu'ils se sont arrêtés pour observer la scène !

La dernière fois que des policiers ont fait preuve d'abus de pouvoir contre nos actions anti-guerre (détention illégale de deux militants de la part du SPVM et de la police militaire à l'intérieur du centre de recrutement), les agents impliqués ont été convoqués en déontologie policière pour répondre de leurs actions. Tant que ce genre de situation se reproduira, nous défendrons nos droits devant la cour et le comité de déontologie.

Ni la police ni l'armée ne réussiront à faire taire le mouvement d'opposition à la guerre!

Alexandre Vidal

Porte-parole,

Opération Objection

www.AntiRecrutement.Info

La source originale de cet article est Antirecrutement.info

Copyright © Alexandre Vidal, Antirecrutement.info, 2008

Articles Par : Alexandre Vidal

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca